

22 décembre 2009

Commission des affaires européennes: Daniel Garrigue interroge M. Arnaud Dangean, président de la sous-commission défense et sécurité du Parlement européen.

[...]

M. Daniel Garrigue. Quand vous parlez de défense européenne, Monsieur Danjean, il me semble qu'il s'agit, avant tout, comme cela était également le cas pour M. Solana, d'opérations extérieures. Vous intéresserez-vous un jour à la défense de l'Europe proprement dite ? Des réflexions sont-elles menées sur un concept commun en matière de défense européenne ou vous en remettez-vous uniquement au concept stratégique de l'OTAN ?

Le débat sur l'implantation d'un bouclier antimissiles américains en République tchèque et en Pologne est passé très largement au-dessus de nos têtes : les Américains s'occupaient de la défense de l'Europe sans demander l'avis des Européens. Le renoncement des Etats-Unis à ce projet a sans doute eu des effets positifs sur les positions des Polonais et des Tchèques, mais il faut pousser la réflexion au-delà. Le centre opérationnel permanent est-il prévu uniquement pour les opérations extérieures ou est-il conçu pour s'occuper également de la défense de l'Europe ?

M. Gérard Voisin. Je suis très heureux que notre Commission accueille aujourd'hui un jeune parlementaire européen, français et bourguignon, qui préside la sous-commission « Défense et sécurité » du Parlement européen.

Le hasard du calendrier fait que plusieurs d'entre nous ont entendu, ce matin, en Commission des affaires étrangères, M. le ministre des affaires étrangères et européennes, M. Kouchner. Au cours de cette audition, un de nos collègues a fait remarquer qu'il y avait un manque cruel d'Europe en matière de défense. Or, si vous avez insisté, au début de votre propos liminaire, Monsieur Danjean, sur les moyens très limités de votre sous-commission, j'ai cru comprendre ensuite, qu'elle avait en fait un rôle important.

Cela étant, nous aimerions avoir une lisibilité des actions qui peuvent être menées en synchronisation avec celles d'autres pays. Quand M. Obama envoie 30 000 soldats en renfort en Afghanistan, les pays européens agissent en ordre dispersé. Nous pouvons espérer que les nouveaux parlementaires européens n'en restent plus aux discours intellectuels, mais décident d'actions concrètes et efficaces pour construire une politique réelle de la défense européenne.

M. Hervé Gaymard. Je remercie M. Arnaud Danjean pour la clarté de son exposé.

Je fais miennes les questions de mes collègues et en ajoute une, complémentaire, sur les industries de défense en Europe. Ce sujet est-il abordé au sein de la sous-commission ? Dans l'affirmative, est-il étudié sous l'angle de la concurrence et des seuils pertinents de concentration ?

Ce sujet, toujours posé, jamais résolu – comme disait le général de Gaulle de la question sociale – est majeur pour la défense européenne. Paralysés par des visions nationales étroites, beaucoup de pays refusent encore de le voir.

M. Philippe Tourtelier. Le paysage a beaucoup changé : d'une part, l'extension de la question de la défense stricto sensu à la sécurité au sens large nous conduit à nous projeter en dehors de nos frontières ; d'autre part, les rapports entre l'UEO, l'Union européenne et l'OTAN sont loin d'être clairs au niveau institutionnel.

A cet égard, des liens existent-ils entre les réflexions de l'OTAN sur le nouveau concept stratégique, celles de l'UEO – organisme que je croyais en perte de vitesse, mais qui élabore des documents très intéressants – et celles de l'Union européenne ?

Deuxièmement, quelle anticipation est faite d'un sujet qui m'est cher, à savoir le changement climatique ? Cela fait plusieurs années que le Pentagone y réfléchit. Des attendus du Livre blanc

britannique, en préparation, aborderont ce sujet. Dans le Livre blanc français, il n'est pas vraiment pris en compte. Or le changement climatique va aggraver les tensions et risque même d'en créer de nouvelles. Je renouvelle ma proposition au président Lequiller de rédiger un rapport sur les enjeux climatiques et la défense européenne.

Troisièmement, contrairement à la coopération renforcée, qui n'a jamais fonctionné, la coopération structurée est peut-être le seul endroit propice à un embryon de défense européenne. L'ennui est que cet embryon de défense européenne ne peut se faire qu'avec le Royaume Uni qui, pour le moins, manque d'enthousiasme en la matière. Cela dit, le manque de crédit qui risque d'affecter également la force de dissuasion de ce pays le conduira peut-être à coopérer. Il restera à savoir s'il coopère pour contrer de l'intérieur toute défense européenne ou s'il le fait de manière plus sincère. De toute façon se posera la question de la place de la dissuasion dans une politique de défense européenne dès lors que seulement deux pays en disposent.

M. Christophe Caresche. Une personnalité avait été chargée, au niveau européen, de lutter contre le terrorisme. Je n'ai pas le sentiment que cela ait donné beaucoup de résultats. Quels sont les projets en ce domaine ?

M. Arnaud Danjean. Si je m'en tiens stricto sensu aux traités, ma réponse spontanée concernant l'UEO sera lapidaire : suppression ! C'est l'étape finale à laquelle il convient d'aboutir selon le traité de Lisbonne.

Si j'insiste, humblement, comme l'a souligné Gérard Voisin, sur la modestie de notre sous-commission, il n'en reste pas moins qu'il me semble plus logique, pour rationaliser et rendre plus cohérents les efforts en matière de défense européenne, que nous soyons les seuls représentants en matière de sécurité et de défense au niveau parlementaire.

Si l'on s'en tient à l'esprit et à la lettre du traité, l'UEO, qui produit en effet des analyses de qualité, est vouée à être supprimée. Mais cela devra se faire de manière progressive et intelligente.

Néanmoins, l'activisme du président de l'Assemblée de l'UEO, M. Robert Walter, n'arrange pas les choses. Il s'auto-attribue beaucoup de compétence dans le domaine de la défense européenne, ce qui irrite beaucoup de mes collègues parlementaires européens et risque d'accélérer la suppression de cet organisme.

M. Daniel Garrigue. Il ne faut pas faire de ce conflit un affrontement de structures : Parlement européen contre Assemblée de l'UEO. La vraie question qui est posée est celle des rapports entre le Parlement européen et une assemblée représentant les parlements nationaux. Il faut s'interroger sur la manière d'associer ces derniers, et cela dans tous les domaines sur lesquels intervient l'Union européenne.

M. André Schneider. Je prends acte de votre déclaration, Monsieur Danjean – en particulier concernant les compliments adressés aux travaux de l'UEO. Elle s'inscrit dans une certaine logique et nous sommes ouverts à la discussion. Pour autant, il serait bon qu'un débat clair et franc s'instaure en la matière.

Le Président Pierre Lequiller. Je vous informe que je vais proposer à la Commission de charger M. Yves Bur d'une mission sur le Service d'action extérieure et sur l'articulation entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Je demanderai au groupe SRC de désigner un député pour travailler en binôme avec M. Bur sur ce sujet, comme il est de tradition dans notre commission.

M. Arnaud Danjean. S'agissant de la question de la défense de l'Europe, nous enregistrons, malgré tout, quelques progrès.

Le changement de terminologie, tout d'abord, n'est pas neutre. On passe de la PESD – politique européenne de sécurité et de défense – à la PESC – politique étrangère et de sécurité commune. La notion de sécurité commune introduit un élément de cohérence plus fort.

Le passage d'une défense conçue comme la projection de forces dans un cadre de gestion de crise à

une politique de défense du territoire européen ne peut que résulter de la volonté politique des vingt-sept Etats de l'Union européenne.

Ceux qui veulent aller un peu trop vite dans cette direction se heurtent à de fortes résistances de la part de ceux qui ne sont pas encore prêts, mais la situation est en train d'évoluer grâce à deux éléments nouveaux.

Le premier est, comme je l'ai déjà indiqué, le fait que les Américains ont renoncé à installer un bouclier antimissiles en Pologne et en République tchèque, ce qui est perçu comme un désengagement stratégique américain en matière de défense du territoire européen. Même s'il s'agit plus d'un redéploiement technologique et géographique que d'un véritable abandon de projet, cela tend à faire évoluer la position de pays qui étaient jusqu'alors réticents à envisager la défense du continent européen dans un cadre européen.

Le second élément tient au développement d'actions plus spécifiques, telle la surveillance maritime. Après la Baltique, où cette surveillance commune est assez « simple », elle devrait se développer progressivement en Méditerranée. Ces dispositifs de sécurité créent de vraies synergies et conduisent à avoir une conception commune et géographique de défense d'un territoire par rapport à des phénomènes de criminalité – trafic de stupéfiants ou encore flux migratoires illégaux. Ce que les Grecs tentent de promouvoir au niveau méditerranéen, l'Espagne va sans doute vouloir le promouvoir de manière plus ambitieuse au cours de sa présidence de l'Union. C'est une des briques par laquelle on construit la « maison commune » en matière de défense du territoire européen.

La sous-commission « Défense et sécurité » du Parlement européen a toute liberté pour parler de ces sujets. Elle est d'ailleurs majoritairement constituée de représentants de pays d'Europe centrale et orientale. Ce qui pourrait constituer un handicap représente une vraie chance car ce sont des gens qui, en matière de défense et de sécurité, ont une vraie expertise, un vrai intérêt et un vrai appétit.

Je déplore que nous ne soyons que deux Français dans cette sous-commission, M. Vincent Peillon et moi-même. C'est dommage parce que nous traitons de vrais sujets. En tout cas, j'estime comme vous, Monsieur le président, que les questions de défense et de sécurité seront la prochaine frontière que l'Union européenne aura à dépasser s'agissant de son projet collectif et de son ambition politique.

La sous-commission compte nombre de Polonais, de Baltes, de Hongrois et de Roumains. Tant mieux, dirai-je, si cela permet de les « agréger » à nos conceptions franco-allemandes en matière de défense européenne. Il est possible, par les opérations extérieures (OPEX), de les intéresser à une définition plus ambitieuse de la défense de l'Europe.

Cela étant, je dois reconnaître que la notion de défense du territoire européen n'est encore qu'au stade embryonnaire. Le traité de Lisbonne nous dote cependant de deux outils nouveaux – l'assistance mutuelle et la clause de solidarité – qui nous permettent d'avancer dans cette voie.

Si l'on ne peut que faire le constat, Monsieur Voisin, de la modestie des avancées en matière de défense européenne au niveau parlementaire, de nombreux progrès ont été accomplis au niveau de la Commission et du Conseil dans les autres domaines. Une mécanique est indéniablement en marche.

L'intervention en Afghanistan fournit un exemple des tensions qui règnent entre les pays membres de l'Union et des contradictions potentielles de la défense européenne. Elles apparaissent de façon d'autant plus criante que c'est le dossier d'actualité majeur.

Un débat a eu lieu, la semaine dernière, au Parlement de Strasbourg sur l'Afghanistan. Un plan d'action a été élaboré par le Conseil et a été adopté. Mais cela reste des déclarations de bonnes intentions. Quand on additionne la contribution financière de l'Union européenne, qui est la plus élevée, celles des Etats membres – que ce soit dans les domaines diplomatique, militaire, policier, économique et humanitaire – et celles, un peu disparates, de la Commission et de la mission PESD/EUPOL, on ne peut que déplorer que les actions menées ne soient ni cohérentes ni bien

coordonnées avec les Afghans eux-mêmes et avec l'OTAN.

A cause du problème chypriote et du problème turc, nous avons des difficultés considérables avec l'OTAN. Nous n'avons pas d'accord de sécurité avec ce dernier sur place permettant à nos personnels déployés dans la mission EUPOL de bénéficier de la logistique et de la protection de force de l'ISAF – International Security Assistance Force. C'est un frein pour atteindre la capacité maximale de 400 personnes, qui n'est quand même pas énorme. Mais, quand nous envoyons 150 gendarmes de la force de gendarmerie européenne – FGE –, ils n'opèrent pas dans le cadre d'EUPOL. Ils sont affectés à d'autres missions, associées à l'ISAF, en bilatéral, ce qui est dommage. En matière de coordination, de cohésion, de rationalisation, on peut espérer que le Service d'action extérieure et la Haute représentante aux affaires étrangères, qui sera en même temps vice-présidente de la Commission, permettront de parvenir à une action un peu plus compacte.

Cela étant, nous atteignons les limites d'une Europe à vingt-sept Etats ayant tous des agendas différents sur ces questions.